



Les forêts franciliennes : des ressources inexploitées ?

Davantage considérées comme des espaces de loisirs et de promenade que comme des lieux de production, les forêts franciliennes sont relativement sous-exploitées. Avec 11 200 salariés (soit -16% depuis 2004) et 2 500 établissements, le cœur de la filière bois-forêt francilienne est spécialisé dans l'industrie du papier-carton, le travail du bois et la construction en bois. Pourtant, l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les sources d'énergies renouvelables (EnR) fixant à 20% la consommation européenne d'EnR d'ici 2020, les objectifs en matière de mobilisation du bois – notamment pour le secteur de la construction - fixés par le Grenelle de l'Environnement et la reconnaissance de l'ensemble de la filière bois-forêt – amont et aval - à l'égal des autres filières industrielles stratégiques françaises (automobile, aéronautique...) font de ce matériau une ressource à fort potentiel économique qu'il est indispensable de concilier avec les fonctions sociales et écologiques des espaces forestiers. Constatant le décalage entre la ressource forestière locale, la consommation de produits à base de bois et la provenance de ces produits, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France a organisé le colloque « Les forêts franciliennes : des ressources inexploitées ? » afin d'identifier les facteurs et leviers qui permettront de conforter la filière francilienne et de mieux valoriser les bois de la région.

La forêt en France

La France est la quatrième nation forestière de l'Union européenne en superficie après la Suède, la Finlande et l'Espagne. La France est le troisième pays de l'Union Européenne en termes de production.

La forêt représente en France :

- 13% de la surface boisée de l'Union européenne
- 15,3 millions d'hectares en métropole (28,3% du territoire) dont 10,6 millions d'hectares de forêts privées et 4,7 millions d'hectares de forêts publiques
- 7,7 millions d'hectares de forêts tropicales dans les 4 départements d'outre-mer, dont 98% dans la seule Guyane¹

La forêt française comprend :

- 136 espèces d'arbres en France métropolitaine
- 2/3 de feuillus
- 15% des forêts bénéficient du statut d'aires protégées

¹ Source <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-foret-francaise-en-chiffres.html>

La forêt en Île-de-France²

Malgré une forte urbanisation, l'Île-de-France est aussi forestière que bon nombre d'autres régions françaises. Les bois et forêts franciliens représentent en effet 25% de la surface régionale, soit autant que la surface urbanisée.

La répartition spatiale de la forêt est très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers (principalement ceux de Fontainebleau et Rambouillet) émergent au milieu d'une forêt dispersée dans le territoire rural de la grande couronne. Les départements du noyau urbain central, sont les plus pauvres en espaces boisés : le taux de boisement passe ainsi du simple au triple entre la petite couronne et les Yvelines. Par ailleurs, le statut de la forêt évolue aussi graduellement du centre vers la périphérie : dans Paris et la petite couronne la proportion de forêt publique (près de 90%) est beaucoup plus importante que dans les départements de la grande couronne. La forêt francilienne, encore plus nettement que la forêt française, est essentiellement composée d'essences feuillues (90% en surface et en volume) parmi lesquelles prédomine largement le chêne sessile (32% du volume sur pied) suivi du chêne pédonculé et du châtaignier (12%) et du frêne (7%).

Gestion forestière, l'or vert des boisements d'Île-de-France

1- La politique de gestion forestière de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France met en œuvre depuis 1976 la politique régionale de préservation des espaces forestiers, agricoles et naturels, essentiellement dans la ceinture verte de Paris, située à une distance de 10 à 30 kilomètres du centre de la capitale. L'acquisition et la gestion de forêts pour le compte de la Région est son activité historique et centrale. La politique territoriale, menée en cohérence avec les documents de programmation régionaux, s'appuie sur un instrument original : le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF)



qui prescrit, par délibération des différents acteurs et sur un périmètre strictement délimité, l'intervention de la région, par acquisition puis aménagement, pour en sauvegarder les éléments forestiers ou naturels et les ouvrir au public. Cet outil foncier permet ainsi à la région d'avoir une politique territoriale effective.

L'AEV est aujourd'hui gestionnaire de près de 10 000 ha de forêts franciliennes, réparties sur 33 massifs. Ces forêts, possèdent une grande variabilité, que ce soit par leur contexte (urbain, périurbain, rural) ou par les enjeux écologiques qu'elles recèlent.

De par ses missions, l'AEV se doit de respecter les trois volets du développement durable et la multifonctionnalité des forêts :

- Accueil du public, importance du rôle récréatif des forêts en Ile de France,
- Environnement, préservation et amélioration des habitats et écosystèmes,
- Gestion sylvicole et volet économique.

En théorie, l'équilibre doit être assuré entre ces trois volets. Cependant, du fait des missions de l'AEV, le premier volet est très conséquent, ne permettant pas un financement des dépenses d'aménagement et d'entretien des forêts par la seule vente des produits. Pour autant, les recettes provenant de la vente des bois, conséquence de la bonne gestion, ne sont pas négligées et viennent

² Source http://driaaf.île-de-France.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_foret_francilienne_DRIAFIledeFrance07_cle0ebbaa.pdf

compléter le budget attribué par le conseil régional et les participations financières des collectivités de situation. **Face aux nouveaux objectifs gouvernementaux, la Région, et par conséquent l'AEV, se sont engagées d'une part, dans une redynamisation de la gestion sylvicole des propriétés régionales, et d'autre part dans l'incitation des autres propriétaires à faire de même, en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière.**

2- Certification

Afin de faire reconnaître la qualité de ses modes de gestion, l'AEV a engagé deux certifications complémentaires : PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et FSC (*Forest Stewardship Council*). L'objectif est de favoriser la gestion durable par la certification des produits de la forêt. C'est donc le bois qui est ici certifié. En 2009, 11 forêts régionales ont reçu la certification PEFC pour 5 ans, sur la base de l'engagement de gestion durable pris par l'AEV et de la batterie d'outils déployés par l'ONF, facilitant grandement l'obtention de cette certification pour les forêts publiques relevant du régime forestier. Parallèlement, l'AEV a engagé en 2011 la demande de certification FSC. Un pré-audit a été réalisé par un organisme accrédité. Des demandes d'actions de mises à niveau préalables ont été formulées, portant essentiellement sur la formalisation de procédures. Après un lourd travail de préparation et un audit complet réalisé à l'automne 2013, l'AEV vise l'obtention de la certification FSC au printemps 2014 sur 8 forêts régionales, soit 4 051 ha.



Cette logique de double certification a été engagée à la fois dans une optique de meilleure valorisation commerciale des bois régionaux (dont certains trouvent difficilement preneur car les forêts régionales sont peu connues des acheteurs de bois ou mal desservies) et dans un objectif d'amélioration des pratiques pour la communauté de travail de l'AEV : en particulier, la recherche de la certification FSC a conduit à mettre en place des procédures écrites, qui formalisent et tracent les décisions de gestion, sans tomber dans la lourdeur administrative. Consciente du bénéfice apporté par ce formalisme, l'AEV a décidé d'en étendre l'application aux sites et forêts non certifiés.

3- Gestion de l'accueil du public

Parallèlement aux certifications relatives à la gestion forestière, l'AEV a engagé une démarche de recherche d'excellence dans la conduite des actions de gestion dédiées à l'accueil du public en forêt. Ces actions sont définies par des plans de gestion élaborés par les services de l'AEV. Il s'agit de garantir la sécurité du public et de lui proposer un accueil de qualité, au travers de l'entretien des aires d'accueil, des chemins, des mobiliers, de la sécurisation des lisières forestières... Sont également inclus les travaux d'entretien des pelouses, prairies et clairières, par tonte ou fauchage, voire ponctuellement par pâturage. Ces actions d'entretien des forêts et espaces régionaux, liées à l'accueil du public ou à l'entretien écologique des sites patrimoniaux, représentent 90 % des dépenses de gestion. Le coût moyen d'entretien à l'hectare dépend de la nature du milieu (forêt, parc, milieu naturel, coulée verte...) et de sa fréquentation. Dans le cas de forêts, ce coût à l'hectare diminue avec la taille du massif : ce sont en effet les lisières qui concentrent une part significative des travaux d'entretien. Il peut par contre augmenter significativement si une surveillance régulière, à cheval ou à VTT, s'avère nécessaire pour garantir la sécurité des promeneurs. Cela est malheureusement assez fréquent dans les sites sensibles, concernés par la délinquance, la circulation de quads ou de motos, des occupations illicites...

Soucieuse de faire reconnaître la qualité de son entretien et sa préoccupation constante du bien-être des usagers, l'AEV a pris l'initiative de soumettre en 2011 et 2012 dix forêts ou espaces régionaux (soit 7 200 ha) à la labellisation EVE (Espaces Verts Écologiques, label créé par Ecocert). Celle-ci a été obtenue et est validée pour une durée de trois ans. Les éléments techniques couverts par cette labellisation intègrent les principes de la gestion différenciée et concernent les matériaux et outils utilisés, le non-recours aux produits phytosanitaires, le suivi du devenir des déchets, l'information des usagers...

Rumeur Publique pour l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Claire Ciangura - claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

Audrey Noël - audrey@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 03

Louis Castel – louis.cas@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 05

4- Les forêts et les Franciliens : une sensibilisation essentielle



La forte densité de population de l'Île-de-France et la situation périurbaine des forêts régionales induisent une grande sensibilité du public vis-à-vis de ces espaces de nature. Les populations urbaines, déconnectées du monde rural, vivent souvent les coupes de bois comme un traumatisme et sont attachées à la vision d'une forêt immuable.

Afin de sensibiliser les jeunes générations aux différentes fonctions des forêts franciliennes, l'AEV a engagé depuis 1998, parallèlement à sa politique forestière, un vaste programme d'éducation des citoyens à l'environnement et à la forêt : baptisé « Forestiers Juniors », ce programme est destiné aux enfants des écoles primaires situées à proximité des forêts régionales. Chaque enfant bénéficie au cours de sa scolarité de quinze animations, le plus souvent sur le terrain, ce qui lui permet d'acquérir progressivement non seulement des connaissances, mais aussi une conscience du rôle majeur des forêts dans nos sociétés.

5- Les enjeux et perspectives de l'AEV pour les années 2014 à 2018

L'Agence des espaces verts souhaite redévelopper une gestion sylvicole active dans les forêts régionales. Selon des modes de traitement qui préservent les paysages ainsi que les caractéristiques écologiques du site, et en intégrant les évolutions et incertitudes liées au changement climatique, la gestion sylvicole constitue le cheval de bataille des quatre prochaines années de l'AEV.

Les enjeux écologiques

Depuis 2009, l'AEV demande systématiquement :

- l'implantation de 3% d'îlots de sénescence et 2% d'îlots de vieillissement répartis sur la forêt (à comparer aux engagements pris au niveau national pour les forêts publiques : 1% d'îlots de sénescence et 2% d'îlots de vieillissement),
- la conservation des arbres « bio » : arbres mort sur pied, à cavités, très sénescents,
- la gestion des lisières afin d'obtenir sur le long terme des lisières étagées,
- la prise en compte des mares (ouverture du couvert lors d'un passage en coupe).

Selon le résultat des études préalables et du diagnostic de l'ONF, l'AEV a pu être amenée à créer des réserves. Celle de Ferrières est destinée à faire l'objet d'une demande de classement en Réserve Biologique Intégrale (RBI) dans les prochaines années.

Enfin, l'AEV demande la prise en compte dans l'aménagement forestier des résultats des études écologiques réalisées. Ceci concerne souvent des mares, des landes, ou encore des axes à privilégier pour la constitution du réseau d'îlots de vieux bois.

Les enjeux paysagers

Du fait de la situation périurbaine des forêts régionales, l'enjeu paysager de la sylviculture est prépondérant. Ainsi, une majorité de forêts fait l'objet d'une étude paysagère plus ou moins poussée, voire d'un schéma directeur (Ferrières, Bréviande) en préalable à l'élaboration de l'aménagement forestier.

Partant de ce constat, l'AEV tend à demander de plus en plus un traitement sylvicole irrégulier, ou à défaut avec de très petites unités de régénération. Ces modes de traitement atténuent l'impact paysager de la phase de renouvellement de la forêt sur les zones sensibles, comme les coteaux. Cette phase étant indispensable à la pérennisation du boisement, il s'agit, non d'en abandonner la pratique par peur des réactions du public, mais d'en faire accepter le principe et l'aspect.

Rumeur Publique pour l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Claire Ciangura - claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

Audrey Noël - audrey@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 03

Louis Castel – louis.cas@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 05

Les perspectives 2014 à 2018

Les dépenses générées par les travaux sylvicoles sont destinées à augmenter au même rythme que les recettes. En effet, l'augmentation des coupes de bois liées à la reprise de la sylviculture va permettre de rattraper progressivement le déficit de renouvellement de la forêt, afin de tendre vers un meilleur équilibre des classes d'âge sur le long terme. Autrement dit, la surface de jeunes peuplements va augmenter et devra être entretenue.

Par ailleurs, un certain nombre de forêts régionales n'ayant jamais été gérées, les besoins de création d'une desserte vont apparaître avec la mise en œuvre des aménagements. Des travaux d'investissement importants devront donc être engagés sur quelques forêts régionales. Cela a commencé dès 2013 par la création d'un chemin de desserte en forêt de Montgé. La question de la desserte est cruciale ; c'est l'un des freins les plus importants à la mobilisation du bois en Île-de-France.

La filière bois-forêt

1- En France³

De la transformation du bois aux artisans et entreprises du bâtiment qui utilisent ce matériau, la forêt propose une large gamme d'emplois et participe au maintien d'activités en zone rurale.

Premier producteur européen de chêne, de hêtre et de peuplier, la France compte 440 000 emplois dans la filière bois-forêt française dont 300 000 personnes dédiées à la transformation du bois.

2- En Île-de-France⁴

Les bois et les forêts couvrent près d'un quart du territoire de la région, autant que la partie urbanisée, soit environ 284 000 hectares. Le taux de boisement de l'Île-de-France se situe ainsi dans la moyenne des régions françaises. L'ouverture massive de la forêt au public citoyen est la vocation première des forêts publiques franciliennes, reléguant ainsi la valorisation et la rentabilité de cette ressource naturelle au second plan.

Les volumes de bois exploités sont largement inférieurs au potentiel naturel de la forêt francilienne, particulièrement en forêt privée du fait de son important morcellement. En 20 ans, la récolte de bois dans la région a baissé de 60 %. Environ 20% de la production biologique annuelle est commercialisée, 30% est auto-consommé par les propriétaires forestiers (bois de feu) et 50% n'est pas mobilisé. L'Île-de-France, de surcroît quasiment démunie de scieries, a des échanges avec les régions voisines et avec l'étranger : les grumes quittent la région, voire la France, tandis que les distributeurs franciliens s'approvisionnent en produits finis, transformés hors d'Île de France ou à l'étranger. La filière bois-forêt offre cependant un fort potentiel de développement.



L'économie du bois et des forêts en Île-de-France

Avec 11 200 salariés répartis dans 2 500 établissements, l'Île-de-France est la 6ème région française pour le cœur de la filière bois-forêt derrière Rhône-Alpes, l'Aquitaine, les Pays-de-la-Loire, la Lorraine et le Poitou-Charentes. Cependant, la filière pèse peu à l'échelle de l'économie régionale. Alors que

³ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-foret-francaise-en-chiffres.html>

⁴ Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=19067

l'Île-de-France concentre à elle seule 24% des effectifs nationaux tous secteurs confondus, elle ne regroupe que 5% des effectifs de la filière bois-forêt-forêt française.

En incluant les entreprises dont une partie seulement de l'activité est liée au bois (fabrication de meubles par exemple), on arrive à un total de 15200 établissements et l'équivalent de 50 000 emplois à temps plein pour mobiliser la ressource, transformer et commercialiser divers produits en bois.

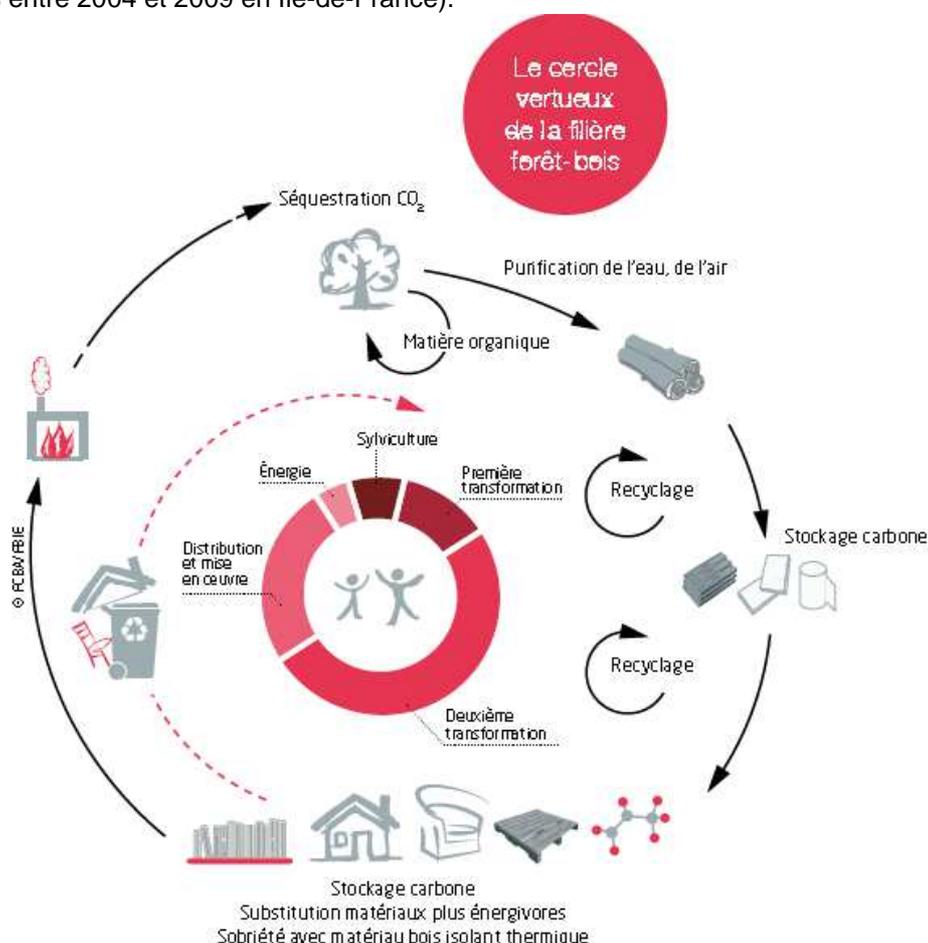
Avec près de 5 200 salariés, l'industrie de l'emballage, de la caisserie, et du papier-carton est le segment d'activités le plus important de la filière bois-forêt francilienne. Faiblesse de l'Île-de-France, le segment « sciage et travail du bois » est quant à lui moins représenté qu'au niveau national (21 % des effectifs, contre 34 % en France). Viennent ensuite la construction en bois (13 %) et la sylviculture (10 %).

La part de la construction dans la filière bois en Île-de-France (13 %) est tout à fait comparable la moyenne nationale. Cependant, au sein du secteur de la construction en général, la construction en bois est moins développée en Île-de-France qu'en France (0,5% en Île-de-France contre 2% en France), notamment en raison des spécificités du parc de logements en Île-de-France (nombre d'habitats collectifs supérieurs aux logements individuels).

Toutefois, en Île-de-France sous l'impulsion des objectifs de construction relancés par le Grenelle de l'environnement, les réalisations en construction en bois ont augmenté de façon significative au cours des cinq dernières années (+ 28 % entre 2004 et 2009 en Île-de-France).

Le sciage et la première transformation du bois (rabotage, imprégnation et fabrication de placages) constituent quant à eux le maillon faible de la filière francilienne : le prix élevé du foncier dans la région a entraîné la disparition de quasiment toutes les scieries franciliennes alors qu'elles étaient une soixantaine dans les années 1970.

L'un des enjeux majeurs de la filière bois-forêt en Île-de-France est donc de maintenir un approvisionnement suffisant en produits issus de la première transformation du bois. La réalisation de cet objectif peut passer par le développement de connexions interrégionales (Picardie, Bourgogne, Champagne-Ardenne...) dans le secteur du sciage et de la première transformation ou par le redéploiement et la redynamisation de ce secteur au sein même de la région.



L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

Outil de la Région, l'Agence des espaces verts est un établissement public qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Rumeur Publique pour l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Claire Ciangura - claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

Audrey Noël - audrey@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 03

Louis Castel – louis.cas@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 05